

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'édito

par Coralie BÉNECH

Non aux décisions régressives

Après l'annonce des suppressions de postes, du gel du point d'indice, de la suppression de la GIPA – comme si les fonctionnaires n'avaient pas assez payé –, le gouvernement a annoncé vouloir récupérer de l'argent en allongeant le nombre de journées de carence pour « lutter contre l'absentéisme » des fonctionnaires et pour les aligner sur le système du privé. Cela confirme la volonté du gouvernement de détruire sûrement la fonction publique. D'un côté le gouvernement refuse le rétablissement de l'ISF, de l'autre il vient pénaliser des catégories de la population dont les conditions de travail se dégradent, et dont on sait que certaines sont majoritairement féminisées. Mais les membres du gouvernement oublie aussi de préciser que dans le privé nombre de conventions collectives couvrent ces 3 journées de carence. Le gouvernement dégrade les conditions de travail, n'augmente pas les salaires et punit les malades... de quoi améliorer l'attractivité des métiers de la Fonction publique pourtant essentielle au fonctionnement des services publics et donc de l'intérêt général ! Pour nous faire payer la facture, le gouvernement envisage également une deuxième journée de solidarité...

Les choix budgétaires relèvent de choix très politiques visant un modèle de société ; celui choisi par le gouvernement Barnier n'est pas le nôtre que ce soit en termes d'école, de Fonction publique, de service public ou de sport.

Le SNEP avec la FSU proposera partout des modalités d'action pour peser et construire un rapport de force. ■

Édito écrit le 29 octobre 2024

SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoît Hubert • Imprimerie R.A.S, 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0624 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : 01.44.62.82.10 - E-Mail : bulletin@snepsu.net - SITE INTERNET : <http://www.snepsu.net> • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM.D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : 05.55.24.14.03 - E. Mail : clotilde.poitevin@comdhabitude.fr



ACTION

Sport scolaire, budget, ensemble reprenons la main

La volonté de détruire de manière pérenne les services publics et la Fonction publique est très clairement affichée dans les choix budgétaires réalisés depuis de nombreuses années. Avec ce budget 2025 et le PLFSS, Michel Barnier et son gouvernement proposent d'avancer encore plus dans cette direction avec les suppressions de postes, le gel du point d'indice, la suppression de la GIPA, l'allongement des jours de carence, une moins bonne prise en compte de la couverture maladie, alors même qu'ils refusent le rétablissement de l'ISF. Pourtant, lors des élections législatives, les français avaient voté en faveur d'une rupture avec les politiques menées par Macron, qui ont accentué fortement les inégalités (les 500 familles les plus riches de France accumulent 1 228 milliards d'euros en 2024 ; la France a versé 54,3 milliards d'euros de dividendes au deuxième trimestre 2024, se classant au premier rang des pays d'Europe). Ces deux chiffres sont des records inédits qui peuvent amener à la désespérance. Dans le même temps, ils sont la preuve que d'autres choix sont possibles pour augmenter les recettes

de l'État et financer les services publics et la Fonction publique. Le SNEP-FSU a fait dès le 11 octobre une proposition d'interpellation des parlementaires afin de peser sur les choix budgétaires. Dans le budget 2025, alors même que Macron a annoncé depuis plusieurs années qu'il y aurait un héritage des JOP, le budget des sports a diminué et la seule mesure mise en avant pour l'école est l'APQ. Rien n'est fait pour réduire toutes les inégalités d'accès à la pratique physique et sportive, pour assurer une éducation culturelle de haut niveau pour que les apprentissages scolaires permettent de répondre aux enjeux de la société de demain, pire, les différentes décisions prises vont dans le sens de moins d'EPS et de sport scolaire. Dans ce cadre-là, le SNEP-FSU organise lors de la semaine de l'EPS, du 18 au 22 novembre 2024 des AG départementales, afin de pouvoir échanger et se réapproprier les enjeux de notre discipline (moments confisqués par nos hiérarchies depuis de nombreuses années). La semaine de l'EPS que nous initions revêt une importance particulière cette année, avec la crise sans précédent que traverse le sport scolaire (règle-

ment fédéral, budget) et les révélations faites dans le journal l'équipe (Blanquer, Petrynka, Girault). Le sport scolaire, véritable service public du sport, doit pouvoir continuer d'agir au service des élèves. C'est un outil unique et extraordinaire pour le développement du sport chez les jeunes, notamment à l'adolescence. S'organiser pour créer un rapport de force est important pour préserver cet outil des dérives

managériales et lui permettre d'assurer sa mission d'intérêt général, et pour établir un plan d'actions permettant de faire valoir et de gagner les 4 heures d'EPS. La profession a toujours su sur son champ spécifique se mettre en action dans l'intérêt des élèves et de la discipline, ne nous laissons pas abattre par le discours ambiant, l'héritage des JOP reste à conquérir, et c'est ensemble et maintenant ! ■



Le samedi 23 novembre, dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, le SNEP et la FSU manifesteront contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. L'actualité (procès des viols de Mazan, procès Depardieu, abbé Pierre...) montre la nécessité de combattre toutes les formes de dominations pour faire évoluer notre société. Tu recevras à cet égard quelques jours avant le 25 novembre un bulletin spécial par voie électronique.

Et pendant ce temps là

par Fabrice ALLAIN

Et de 7...

« Avec l'acidification croissante des océans, la planète s'apprête à franchir de façon « inévitable » un nouveau seuil d'alerte contribuant à affecter la stabilité terrestre, sa capacité de résilience et son habitabilité, selon un rapport du *Postdam Institute for Climate Impact Research* » (Futura sciences, 24/09). Ce « nouveau seuil d'alerte » (Midi

Libre, 29/09) montre la nécessité de revoir les politiques économiques, sociales et écologiques. « Six indicateurs sont déjà dans le rouge et une septième limite planétaire s'apprête à être dépassée, celle concernant l'acidification des océans. C'est inévitable d'ici quelques années mais cela ne doit pas décourager l'action pour limiter les risques » (RFI, 02/10) ■



SERVICES PUBLICS

Fusionner, une vraie fausse bonne idée !

par Benoit HUBERT

En lieu et place de toute politique remettant en cause la qualité des services publics, il est nécessaire de solliciter de nouvelles recettes.

Dans une recherche effrénée d'économies budgétaires, les services publics, déjà en souffrance, se trouvent une nouvelle fois mis à contribution. Lors d'un passage sur France 2, Michel Barnier, premier ministre, a pointé la possibilité de fusionner différents services publics pour économiser des coûts de fonctionnement et supprimer des postes. C'est un des leviers qu'il met en branle pour réaliser 40 milliards d'économies en baissant les dépenses publiques. Dans ce processus, ce qui est mis en avant ce sont des suppressions de postes de fonctionnaires qui ne seraient pas en prise directe avec les usager·ères. Qui peut être dupe de cette annonce alors que la masse des fonctionnaires sur lesquels faire des économies est celle qui est en contact direct ? Il suffit pour s'en convaincre de regarder le projet de budget pour l'Éducation nationale qui programme plus de 4 000 suppressions de postes d'enseignant·es.

Pure démagogie aussi si l'on en juge des dernières fusions qui ont été opérées. Les fusions de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique pour construire la direction générale des finances publiques (DGFIP) et celle de l'ANPE et des ASSÉDIC pour former Pôle Emploi ont été très coûteuses. Seule la DGFIP a conduit à quelques économies avec la suppression de 2 000 emplois mais... 10 ans après sa création !

Déshabiller le service public n'améliore pas le service rendu aux usager·ères. Sa mission première se trouve de plus en plus dévoyée. Il est permis, à l'aune des effets produits par les dernières fusions, de s'in-

terroger sur le but réel de ces fusions. Maîtriser les coûts ? Améliorer le service rendu ? Améliorer les conditions de travail des agent·es ? Ou, plus prosaïquement, transformer la Fonction publique et les services publics pour les ouvrir au marché, à des prestataires privés ?

Rechercher à faire des économies pour maîtriser le bud-

get est-il le seul moyen de répondre à un endettement galopant ? Pour le SNEP-FSU c'est non ! La recherche de recettes supplémentaires doit être travaillée sérieusement. De nombreuses pistes sont à explorer et la FSU en propose plusieurs dans une campagne pour un tout autre budget. ■

RETRAITÉ·ES

Évolution du vote des « séniors » : inquiétudes et perspectives

par Patrick CHEVALLIER

L'analyse des récents scrutins questionne le syndicalisme retraité.

Le constat et l'analyse du vote des français·es âgés de plus de 65 ans aux récents scrutins nationaux amènent plusieurs réflexions :

- Les « séniors » demeurent la catégorie d'âge la plus inscrite sur les listes électorales et la plus assidue (jusqu'à 80 ans) pour aller voter.
- Ils pèsent donc fortement sur les scrutins avec une traditionnelle inclination vers les partis se réclamant de la droite.
- Leur vote pour les partis de gauche s'est largement effrité depuis 40 ans. En 1988, François Mitterrand arrivait à mobiliser un peu plus du tiers de cette classe d'âge au premier tour des élections présidentielles. En 2017, les candidatures Hamon-Mélenchon n'ont réuni que 13 % des suffrages des séniors.

L'évolution récente questionne

Ainsi, au premier tour des élections législatives anticipées du 30 juin dernier le RN, a attiré, selon l'institut IPSOS 35 % des votant·es de 60 à 69 ans, 29 % des 70 ans et plus. Encore plus inquiétant, la classe d'âge des futur·es retraité·es (de 50 à 59 ans) est celle qui vote le plus pour le RN. (40 %).

Selon Luc ROUBAN, directeur de recherches au CNRS, cette évolution s'expliquerait par la convergence :

- d'un sentiment de vulnérabilité croissant chez les électeurs·rices âgés qui remettent en cause « la dimension positive et optimiste » de l'Union Européenne défendue par Emmanuel Macron (pour lequel la grande majorité des votes des séniors s'était portée depuis 2017).
- la stratégie mise en place par le RN qui aurait réussi « à capter l'héritage gaulliste »...

Tout cela n'est pas sans conséquences pour nos revendications. La prochaine commission nationale des retraité·es du SNEP-FSU des 3 et 4 décembre 2024 mettra en débat cette problématique. ■

ADHÉSION

49.3 ou pas⁽¹⁾, contre l'austérité : se syndiquer !

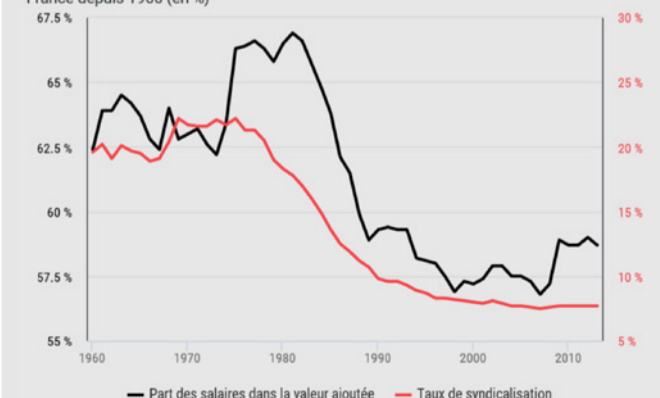
par Alain DE CARLO

Pour mieux répartir les richesses et améliorer les Services Publics, augmenter les salaires, des études ont été menées : il faut + d'adhésions syndicales. Faisons-le savoir ! « *le recul du syndicalisme explique pour moitié environ l'augmentation de la part des revenus revenant aux 10 % des plus riches* » Florence Jaumotte et Carolina Osorio Buitron, économistes au département des études du Fonds Monétaire International (FMI), 2015. ■

(1) À l'heure où ces lignes sont écrites, le budget est en débat à l'Assemblée Nationale.

Quand le taux de syndicalisation baisse, la part du gâteau réservée aux salariés maigrit aussi, en France...

Evolution du taux de syndicalisation et de la part des salaires dans la valeur ajoutée en France depuis 1960 (en %)



Source : OCDE

altereco | gilead | da | va

FONCTION PUBLIQUE

La Fonction publique comme cible !

par Polo LEMONNIER

Jours de carence, CMO, GIPA, valeur du point, le cap politique du gouvernement s'affirme autour de mesures régressives pour les agent-es publiques.

Dans le cadre du débat parlementaire sur le PLFSS, le gouvernement annonce son soutien au passage de 1 à 3 jours de carence pour les fonctionnaires. Si elle était adoptée, cette mesure serait une attaque majeure des droits des agent-es de la Fonction publique qui font vivre le service public au quotidien sans la reconnaissance qu'ils et elles pourraient attendre.

Passer de 1 à 3 jours de carence, c'est faire payer toujours plus les agent-es malades ; c'est

s'obstiner dans une mesure idéologique qui a mille fois montré ses limites, c'est pousser les agent-es à se rendre au travail malades, au risque de provoquer par la suite un arrêt plus long.

Cette mesure est prise au prétexte d'aligner la Fonction publique sur ce qui existe de plus défavorable dans le secteur privé qui ne concerne en réalité qu'une petite minorité des salarié-es.

Mais l'attaque ne s'arrête pas là, car le gouvernement prévoit aussi de soutenir une réduction

des conditions d'indemnisation des périodes de maladie, en supprimant le maintien de la rémunération à taux plein les 3 premiers mois en le remplaçant par un taux de 90 %...

Ces mesures arrivent après la confirmation de la poursuite du gel du point d'indice et la suppression de la « Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat » (GIPA). C'est une véritable politique anti-fonctionnaires qui va nuire encore davantage à l'attractivité des métiers de la Fonction publique et donc au final à l'intérêt de toute la population.



11^e CONGRÈS NATIONAL
RENNES 3-7 FÉVRIER 2025

CONGRÈS FSU

Votre voix doit compter !

par Polo LEMONNIER

L'ensemble des adhérent-es est invité à s'exprimer dans le cadre du vote d'orientation de la FSU du 7 au 28 novembre. Chaque adhérent-e a reçu le matériel de vote fédéral par sa section départementale ou académique du SNEP. Nous vous appelons à effectuer votre vote au plus vite et en tout état de cause avant le 28 novembre à midi, cachet de la poste faisant foi afin qu'il soit pris en compte lors de l'opération de dépouillement. ■

Le SNEP avec la FSU réaffirme sa revendication d'abrogation du jour de carence.

Le SNEP avec la FSU appelle les parlementaires à rejeter l'ensemble de ces mesures régressives

et mettra en débat dans le cadre intersyndical l'appel à des mobilisations les plus larges possibles pour y faire échec. ■

AUDIENCE

Garder le cap coûte que coûte...

par Benoît HUBERT

Pour le ministère, une rentrée 2025 sous le signe de la continuité.

Le 21 octobre, les organisations syndicales ont été reçues par la ministre de l'Éducation nationale et ses services, afin d'évoquer le contenu pédagogique de la rentrée 2025. Le choc des savoirs constituait donc le cœur de cette audience qui aura duré plus de 4 heures. Au-delà des positionnements relativement convergents des organisations syndicales sur le refus et le rejet des dispositifs relatifs au choc des savoirs, la ministre a exposé ses « ambitions pour l'École » et la manière, pour elle d'y répondre : « relever le niveau des élèves », « garantir le bien-être des élèves et des personnels » (mais avant de le garantir, encore faudrait-il qu'il existe...), « faire confiance au terrain ». Pour ce faire, ce qui est envisagé : groupes

de besoin 6^{ème} et 5^{ème} conservés avec mission d'évaluation IG/DEPP, potentiellement pas de développement en 5^{ème}, 4^{ème}, mais un plan « ambition lycée » partant du terrain (prépa DNB, stages de vacances, soutiens ponctuels...), maintien de la prépa seconde dans l'attente d'une évaluation, nouveau DNB 2026 (60/40 pour épreuves terminales/contrôle continu, pas de généralisation des évaluations standardisées en 5^{ème} et 3^{ème}).

Bref, rien de neuf.

Une continuation des politiques qui mènent l'Éducation nationale dans le mur, sans écoute de celles et ceux qui, quotidiennement, agissent au bénéfice des élèves dont ils et elles ont la charge. ■



BUDGET

27 Mds de recettes effacées en 2023 pour l'Éducation

par Pascal ANGER

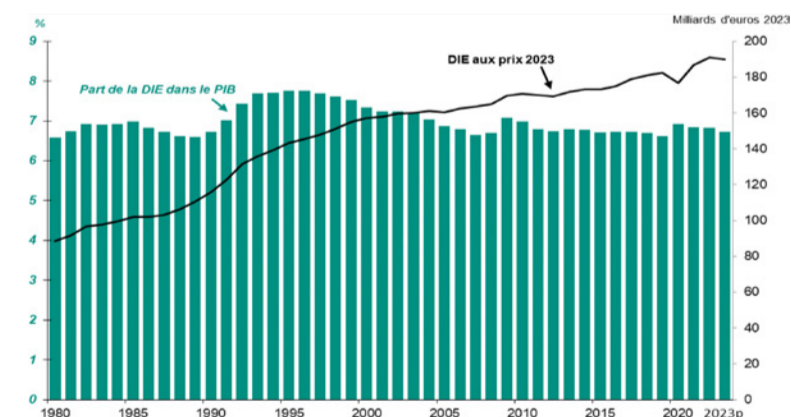
La part des richesses créées consacrée à l'éducation est en baisse depuis 2016.

C'est la déduction comptable que l'on fait pour 2023 du document de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance) concernant la Dépense Intérieure d'Éducation (DIE). Le titre de la note est : « 189,9 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2023 : 6,7 % du PIB » (-0,1 % par rapport à 2022)

On lit en introduction : « Hausse des dépenses d'éducation en 2023 en prix courants (+4,7 %), mais recul en prix constants (-0,5 %) compte tenu de l'inflation ».

Nos gouvernements, depuis 1996, n'engagent plus dans le système éducatif, de la maternelle à l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), le même pourcentage (%) de

Évolution de la DIE (en prix constants, prix 2023) et de sa part dans le PIB (en %)



Source : DEPP, Compte de l'éducation

DIE par rapport au PIB. Ce % est à la baisse globale depuis 27 ans.

Ainsi en 1996, la France consacrait l'équivalent de 7,7 % de son PIB à la DIE. En 2023, elle ne consacre plus que 6,7 %, soit 1 point de % en moins. Donc, si la France avait consacré en 2023 le même % en PIB qu'en 1996, elle aurait dû engager 217,4 Mds au lieu de 189,9 Mds (pour un PIB 2023 de 2 822,5 Mds - Source Insee). Soit au moins 27 Mds de plus pour les budgets MEN et MESR. ■

Note : p : provisoire

Lecture : en 2023, la DIE s'élève à 189,9 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite), ce qui représente 6,7 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (source Insee). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Champ : France

Dans la DIE est incluse la dépense des ménages, des entreprises et des collectivités. La part de l'État est de 55,1 %, collectivités 23 %, entreprises 10,4 % et ménages 7,9 % et autres administrations publiques 3,7 %.

BUDGET

Un héritage fait de dettes ?

par Benoît HUBERT

À rebours des attentes et des besoins, le budget 2025 présenté par le gouvernement aggrave les difficultés. La campagne du SNEP-FSU met en avant d'autres alternatives.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont terminés et si un bilan exhaustif doit encore en être fait, cette « parenthèse enchantée », comme certains l'ont nommée, ne doit pas être refermée trop vite. Les promesses faites pour que ces derniers laissent des traces sous la forme d'un héritage au bénéfice de l'activité physique et sportive de tous et toutes doivent avoir une réalité concrète. Pour l'heure, le compte n'y est pas, loin de là ! Les mesures à prendre sont connues de longue date : aide au développement des clubs et associations, actions en faveur du bénévolat, construction et rénovation d'installations sportives, recrutements, augmentation des horaires d'EPS, augmentation du budget de l'UNSS... Il y a donc nécessité à inscrire une véritable politique publique du sport en France qui dépasse les simples mesurées prises au coup par coup. Une grande loi d'orientation et de programmation est de plus en plus nécessaire.

L'ouverture des débats budgétaires aurait dû être l'occasion de vérifier la sincérité des engagements d'E. Macron et des gouvernements, pour faire de la France une « nation de sportifs et de sportives » en cette année du sport comme

« grande cause nationale ». Les projets de budget tels qu'ils sont mis en débat sont, de ce point de vue, effectivement très éclairants !

L'héritage des JOP à l'aune des budgets

Le sport : 0,2 % du budget de l'État

Sur le volet « sport », on constate un budget en baisse. La majorité des crédits reste affectée au plan d'équipements sportifs de proximité, le financement de la mesure pass'sport et la sécurisation de la reconversion des ouvrages olympiques. La priorité reste donc au « fameux » plan 5 000 équipements qui ne servent ni aux clubs, ni aux associations,

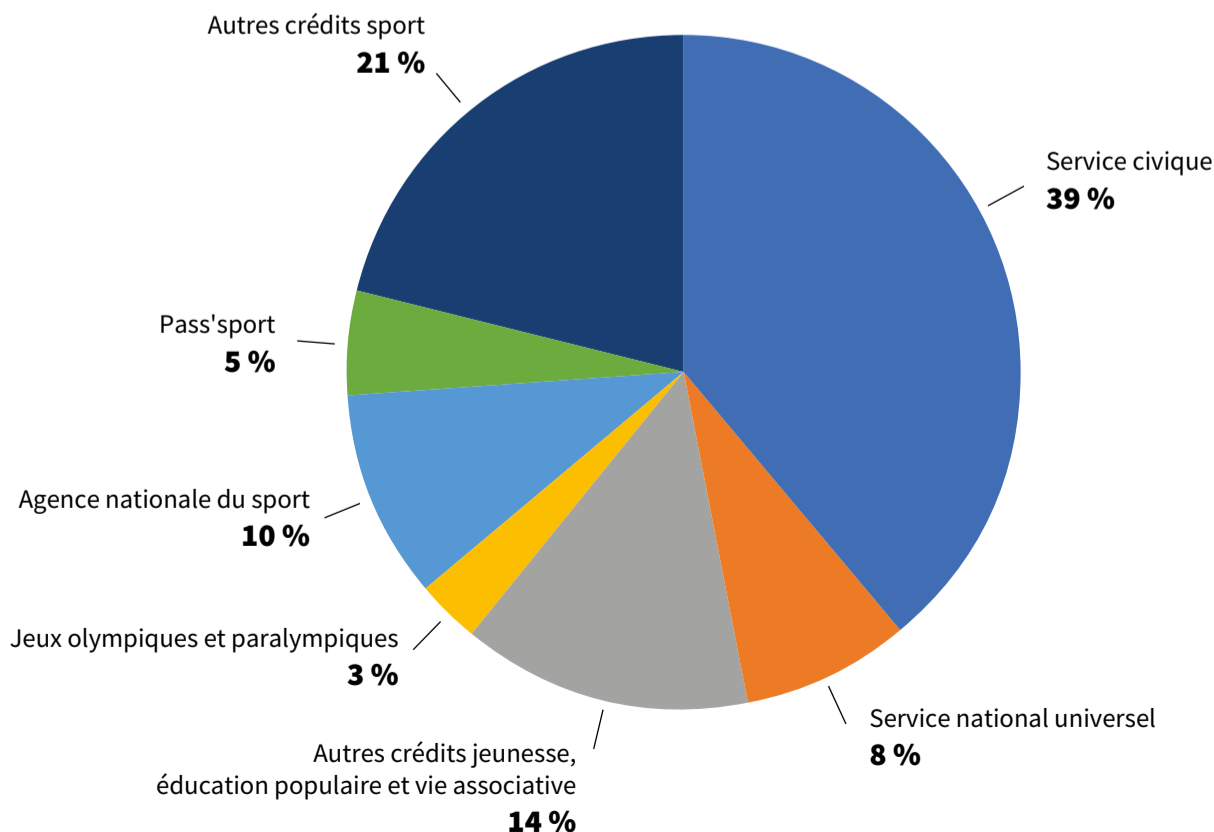
ni aux scolaires, alors que la France a un besoin urgent et criant d'un grand plan de rénovation/construction de gymnases, de piscines... Le projet de budget pour 2025 fait état d'un recul de 273 millions d'euros des crédits pour le sport (-188 millions pour la mission sport, -85 millions pour les derniers financements liés aux Jeux olympiques et paralympiques) ; le gouvernement ayant décidé de geler en 2025 le versement de 100 millions d'euros en direction des collectivités locales pour la construction d'équipements sportifs. Les moyens alloués au sport sont en baisse de plus de 12 %, passant de près de 830 millions à près de 730 millions.

La plupart des subventions aux associations sportives transitent toujours par l'Agence Nationale du Sport, avec une partie 4 des crédits qui est directement gérée par des fédérations sportives qui sont des structures privées (enveloppes ANS-PSF Projets Sportifs Fédéraux). ANS, SOLIDEO, PASS'SPORT, ... il reste très peu de crédits à la main du ministère !

Les politiques sportives ne commencent ni ne s'arrêtent au ministère des sports

Par son rôle d'acculturation de l'ensemble de la jeunesse, la lutte contre les inégalités

“
Les moyens
alloués au sport
sont en baisse
de plus de 12 %...”



“

Il « suffirait » de réaffecter les budgets SNU, expérimentation de l'uniforme, pacte, 2h de sport supplémentaires... au développement des pratiques pour faire un saut qualitatif non négligeable !”

d'accès à la pratique physique et sportive, la découverte de la rencontre, du dépassement de soi... via les associations sportives scolaires, l'Éducation nationale avec ses enseignant·es d'EPS est fortement engagée dans la promotion et le développement du sport en France. Mais là encore, les projets de budget montrent que les JOP n'ont eu, pour l'heure, aucun impact. La mise en avant constante des 30 minutes d'activités physiques quotidiennes dans le 1er degré et les deux heures de sport supplémentaires au collège ne sont que des cache-misères visant à masquer la vacuité des ambitions portées pour le développement du « sport à l'École ». Tout l'héritage semble relever de ces deux dispositifs dont chacun·e sait qu'ils ne fonctionnent pas ! Les évaluations du Sénat et de l'INJEP le démontrent une fois de plus. Pour ne prendre que quelques chiffres du budget, les centaines de suppressions prévues dans le 2nd degré vont, de nouveau, diminuer le nombre d'enseignant·es d'EPS et donc d'animateur·rices d'AS (pour rappel plus de 1 000 postes de profs. EPS ont été supprimés depuis 2017). L'argument utilisé, la baisse démographique, n'est que poudre aux yeux quand on sait que les précédentes suppressions de postes intervenaient dans un contexte d'augmentation du nombre d'élèves. Cette baisse aurait dû être mise à profit pour diminuer le nombre d'élèves par classe et donc renforcer leur temps de pratique effective.

Les collectivités territoriales en difficulté

Les collectivités territoriales, financeurs majeurs du sport et du sport scolaire (sur les 20 milliards de deniers publics qui financent le sport en 2024, les collectivités soutiennent à hauteur de 12,5 milliards), sont accusées d'avoir généré 16 milliards de dépense supplémentaire et sont donc sommées de trouver 5 milliards d'économie. Ces économies vont-elles directement impacter les aides aux associations sportives, au sport scolaire, le financement des installations ? (Le budget adopté de justesse à l'AG de l'UNSS risque encore d'être contredit par les réalités économiques).

À la lecture de ces quelques éléments non exhaustifs, on s'aperçoit que de la parole aux actes, il y a un gouffre. Les mauvaises orientations et gestions budgétaires (construites ou non) entraînent toujours les mêmes effets dans une société guidée par un libéralisme exacerbé : une privatisation rampante et une augmentation du coût des licences pour les pratiquant·es...

Des solutions existent

Pour ne prendre que la question de l'EPS et du sport scolaire, des possibilités de financement existent à l'interne du système éducatif. Il « suffirait » de réaffecter les budgets SNU, expérimentation de l'uniforme, pacte, 2h de sport supplémentaires... au développement des pratiques pour faire un saut qualitatif non négligeable !

Mener campagne fortement pour engager un processus permettant de construire un réel impact des JOP sur les pratiques scolaires du sport est essentiel dans la période et pour l'avenir. Cette campagne articulée autour des 4h d'EPS doit prendre en compte toutes les dimensions de son effectuation (équipements sportifs, contenus, effectifs classe, formation...). Ce combat de longue durée doit nous engager tous et toutes, individuellement dans nos pratiques quotidiennes et collectivement. Tous les moments et lieux de rencontres doivent être investis pour porter haut et fort nos revendications pour une tout autre place du sport dans notre société. ■



SPORT SCOLAIRE

L'UNSS « touche le fond », agissons !

par Nathalie FRANÇOIS

D'instance en instance, de réunion de crise en réunion de crise, le SNEP-FSU et les élu-es des AS n'ont eu de cesse de dénoncer la politique sportive et budgétaire depuis l'arrivée d'Olivier GIRAULT, directeur national de l'UNSS, et de son équipe. Il est plus qu'urgent de faire cesser leurs dérives.

Recours à des cabinets de conseils coûteux, augmentation des rémunérations des plus haut-es dirigeant-es, accord-cadre transport dont la direction nationale (DN) tente « innocemment » la reconduction tacite ; autant de décisions néfastes qui mènent l'UNSS droit dans le mur et auxquelles le SNEP-FSU s'oppose farouchement.

Les affaires qui secouent l'UNSS via l'ISF, révélées par *L'Équipe*⁽¹⁾, mettent en lumière le modèle économique vers lequel la DN

conduit l'UNSS. **Le SNEP-FSU a pourtant alerté et dénoncé l'entrée de fonds provenant de mécènes dans le budget 2024/2025.**

Le SNEP-FSU, avec d'autres membres de l'AG, a adressé une lettre ouverte à la ministre de l'Éducation nationale (à retrouver sur notre site) demandant une enquête sur la politique et le management de l'UNSS et le remplacement de l'équipe de direction actuelle.

Car derrière cette politique désastreuse, ce sont les élèves qui en pâtissent.

Il suffit de parcourir le nouveau règlement fédéral, très largement controversé, pour comprendre la « contre-dynamique » impulsée et les économies envisagées sur le dos des élèves : dans les sports individuels les équipes sont réduites à 4 (6 auparavant). Le nombre de remplaçant-es a été diminué voire interdit. Les benjamin-es 2 (6^{ème}) sont exclues de tous les sports collectifs et n'auront pas forcément de finalités académiques dans le programme territorial. Les minimes 2 de lycée (un an

d'avance) devront produire un certificat médical de surclassement pour chaque APSA. Les junior-es 2 (un an de retard) n'auront accès qu'au Volley en sport collectif. Les sénior-es de LP n'auront plus aucun sport collectif. Pour plus de détails, retrouvez la synthèse et les tableaux comparatifs par APSA réalisés par le SNEP-FSU (à consulter sur notre site).

Reprendre la main sur le sport scolaire pendant la semaine de l'EPS du 18 au 22 novembre

Des temps spécifiques lors des AG départementales organisées par le SNEP-FSU permettront de nourrir nos revendications. Les communiqués de presse et les actions initiées par le SNEP-FSU (cross, rassemblements, etc.) doivent montrer notre détermination à renforcer et à faire valoir le service public du sport scolaire. ■

(1) Communiqué de presse du SNEP-FSU



ÉVÈNEMENT

La Semaine de l'EPS

par Bruno CREMONESI

Du 18 au 22 novembre, le SNEP-FSU organise la 5^{ème} édition de la Semaine de l'EPS et appelle l'ensemble de la profession à rejoindre les différents temps de rencontre, de débat et d'action.

EPS, l'héritage oublié des JOP 2024

Les JOP 2024 sont terminés, le monde du sport est en train de regarder l'héritage. Le nombre d'inscriptions dans les clubs sportifs ne peut nous satisfaire. Surtout que non seulement le nombre de licencié-es augmente provisoirement et va

décroître dans les années qui viennent si on se réfère aux travaux sur le sujet, mais surtout, nombre de clubs n'ont pu absorber la demande, faute d'entraîneur-es et d'installations sportives.

Les enseignant-es d'EPS avec leur syndicat ont décidé de partir à la conquête de l'héritage. Partout en France, ils-elles sont

appelé-es à se réunir pour faire le bilan de leur métier qui aujourd'hui donne le sentiment amer et de colère d'un métier empêché :

- par nombre d'injonctions du ministère qui ne correspondent pas aux priorités du terrain,
- par le manque de moyens et d'installations sportives,
- par l'impossibilité de faire vivre un sport scolaire en raison d'un budget à la baisse et d'une réduction des rencontres...

Une semaine de l'EPS pour les 4h

Au cœur de cette semaine, une revendication : 4h d'EPS pour une jeunesse plus sportive. Pour que ces 4h deviennent réalité, il faut une décision politique. Celle-ci peut être progressive et commencer par augmenter d'1 heure pour le niveau 5^{ème} et progressivement vers les autres niveaux. 4h d'EPS c'est permettre à tous-tes les jeunes de pouvoir s'appro-

prier des savoirs, et vivre des expériences positives.

Ces clés engageront nombre de jeunes vers les clubs et associations sportives, dont le sport scolaire pour continuer la pratique en plus de l'école.

Une loi sport qui articule EPS et sport

Le ministère des sports est en train de préparer une loi sport. Cette loi doit articuler le développement du sport dans sa gouvernance et son fonctionnement par des me-

sures historiques. Un plan de construction d'installations sportives et une loi sport qui lie le développement du sport et le renforcement de l'EPS.

Enseignants, enseignantes, cette semaine va être l'occasion de rendre visible notre métier et les raisons de la colère qui habite notre profession. Une semaine de rencontres revendicatives pour que l'héritage ne soit pas juste un concept pour habiller l'inexistence de mesures réelles pour la jeunesse. ! ■



Du 18 au 22 novembre 2024

Les Soirées de l'EPS en 2024/2025

Le handball à 4, c'est quoi ça ?
Jeudi 21 novembre 2024

Quelle est la place des émotions en EPS ?
Jeudi 12 décembre 2024

Quelle gym en EPS ?
Jeudi 23 janvier 2025

De 18H30 à 20H
à la maison SNEP-FSU
et sur **LIVE**

www.snepfsu.fr

BAC

Les AFL2 et 3 compensatrices des inégalités en EPS

par Bruno CREMONESI

Le rapport national du bac 2024 n'est pas encore publié. Par contre, les académies ont mis en ligne leur rapport académique. Cet article s'appuie sur la tendance qui se dégage de ces rapports et sur le rapport national du bac 2023.

Le top 5 des APSA enseignées

Depuis le début de ce nouveau bac, le top 5 des APSA enseignées ne varie pas de façon significative, que ce soit en lycée général ou professionnel.

Nous pouvons constater qu'en fait, 3 APSA sont enseignées de façon majoritaire en France, la musculation, le badminton et le ½ fond. Les sports collectifs ayant complètement disparu de la tripléte des APSA qui arrivent en tête des programmations. Il est d'ailleurs très étonnant que des attaques régulières continuent de cibler le champ 4 comme majoritairement enseigné, alors que c'est surtout le cas du badminton, les sports-co arrivent au mieux à 6,5 % des programmations. Sans compter que ces remarques ne font jamais la relation avec le nombre d'APSA à l'intérieur du champ 4. Celui-ci intégrant à la fois le badminton et les sports de raquette, tous les sports-co et les sports de combats.

Des inégalités ignorées

Depuis la mise en place de ce Bac nouvelle formule, les rapports pointent des inégalités et en ignorent d'autres. En effet, dans ces rapports, nous constatons une centration sur les inégalités des notes entre les garçons et les filles, passant sous silence les activités où les garçons sont moins en réussite que les filles, ainsi que les écarts de notes entre LG, LT et LP.

À travers le prisme non plus des champs mais de celui des APSA programmées, nous identifions 3 APSA où l'écart de notation entre garçons et filles est de plus de 1.5 : 1.64 en badminton, 1.71 en volley. Aucun rapport ne fait mention à l'écart en faveur des filles en danse qui est pourtant de 1.53.

Ces rapports ne signalent pas les inégalités dans les notes entre les bacs généraux et les bacs professionnels. Pourtant, elles sont de 1.27 en ½ fond et de 1.5 en

APSA	Différence filles lycées généraux et professionnels
Badminton	0.64
Musculation	1.44
Demi-fond	1.41
Volley	0.69
Escalade	1.21
Acrosport	1.29
Step	1.54
Danse	1.29
Course en durée	1.66
Basket	0.7

course en durée, de 1.11 en musculation et de 1.34 en step. Dans aucun des rapports, les membres des commissions se questionnent sur ces écarts dans les activités de course ou du champ 5 dans lesquelles les élèves de la filière générale obtiennent de meilleures notes. En croisant les notes et les données sociales des élèves, celles et ceux des lycées généraux sont plus favorisé·es que celles et ceux des lycées professionnels. Nous constatons une certaine corrélation entre les notes et les caractéristiques sociales des élèves, comme si le système d'évaluation venait entériner des dispositions et constructions sociales en plus des acquis scolaires.

Les inégalités les plus évidentes se situent dans les écarts de note entre les filles de lycées professionnels et les filles de lycées généraux.

L'EPS serait-elle compensatrice ?

L'idée de compensation reprend un phénomène constaté dans les politiques d'éducation prioritaire. Plutôt que de chercher à réduire les inégalités, on met en place des mesures compensatrices qui réduisent les écarts dans les résultats, sans permettre une réelle transformation dans les acquisitions réelles des élèves. Ce processus peut se constater à plusieurs niveaux.

Un premier niveau lorsque les commissions d'harmonisation expliquent réduire cet écart entre les notes des filles et des garçons lorsqu'il est supérieur à 1.5, sans jamais décrypter ni la modalité d'évaluation, ni le processus d'enseignement.

La deuxième mesure compensatrice concerne les AFL2 et 3. Ces AFL viennent compenser les écarts des acquisitions motrices et deviennent une variable d'ajustement laissée à l'enseignant·e pour relever les notes, notamment des « bons élèves », scolaires. Nous arrivons cependant au bout d'une logique, notamment en lycée général où les points en AFL2 et 3 sont très élevés. Ce processus se décale vers les modalités d'évaluation de l'AFL1 qui va être découpé pour donner une part d'appréciation à l'enseignant·e, y compris dans la prestation motrice, lui permettant encore une fois

de compenser les inégalités ou de ne pas attribuer une trop mauvaise note à un·e élève d'un très bon niveau dans toutes les autres disciplines et faible en EPS.

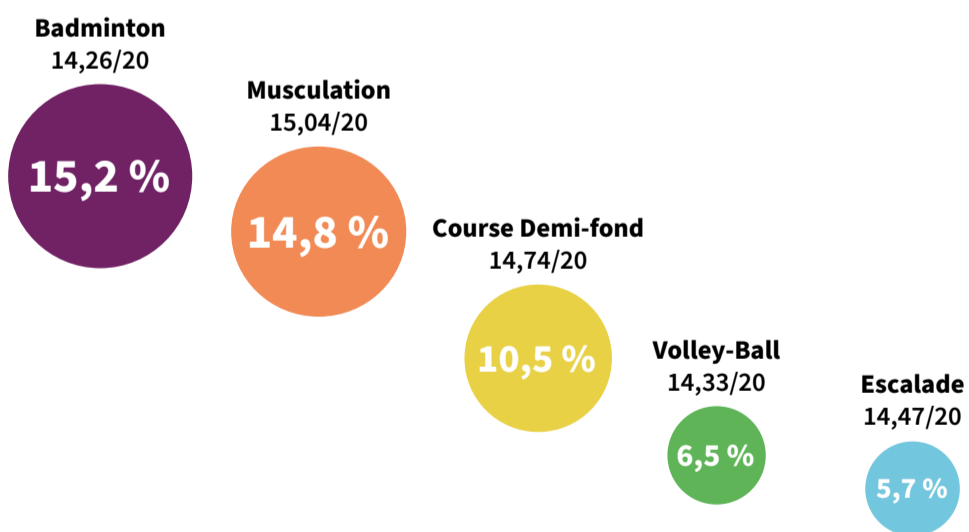
Le champ 5 est présenté comme le fer de lance de l'APSA où les élèves ont les meilleures notes et où l'écart des notes entre les filles et les garçons est le plus faible. De façon ironique nous pourrions nous demander comment font les enseignant·es pour faire réussir aussi bien les filles et les garçons, alors même qu'une grande partie des enseignant·es ont été très peu formé·es. Nous lisons autrement ces faits et proposons une autre hypothèse. Les APSA du champ 5 ont une faible exigence de transformation motrice et des acquisitions essentiellement liées à un autoréférencement, c'est-à-dire à une autodétermination de sa propre réalisation, sans prendre en compte un niveau exigé après deux cycles d'enseignements.

Les moyennes les plus hautes avec plus de 15 sont obtenues en musculation, step et course en durée. Ce sont aussi les 3 activités où les élèves de lycées généraux ont de meilleures notes. Sans niveau d'exigence commun et avec une part au sein même des acquisitions laissées à l'appréciation des enseignant·es, l'EPS reproduit les inégalités culturelles.

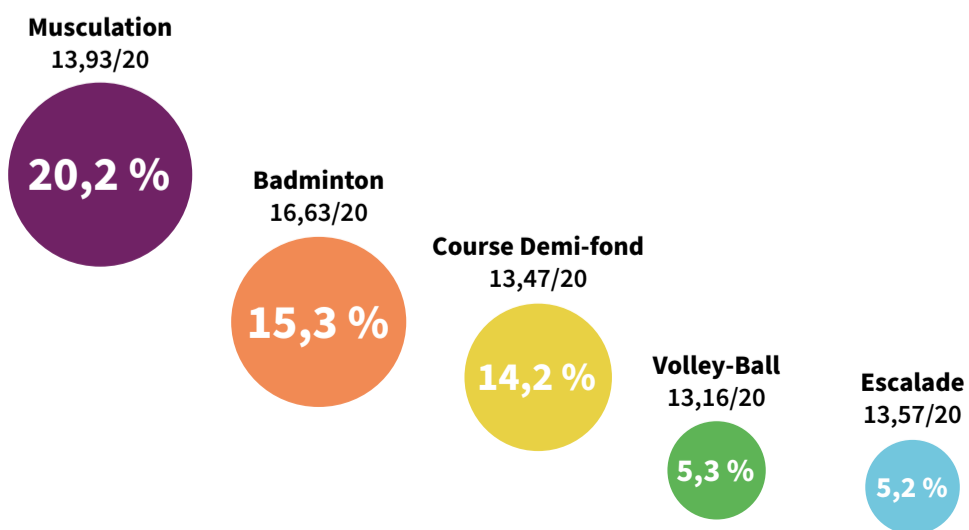
Une évaluation et des programmes nationaux pourraient déterminer un niveau que tous les élèves devraient acquérir et une marge de transformation et développement qui permettra à certain·es élèves de pouvoir exprimer leurs possibles, en dépassant l'exigence attendue.

L'EPS actuelle, officielle, reproduit et amplifie les inégalités sociales et culturelles, tout en proposant au bout du compte une moyenne générale qui avoisine les 15/20 ! On pourrait prendre ça comme un problème dérisoire s'il ne mettait en cause la crédibilité de la discipline et, au-delà, sa fonction de donner à tous et toutes de pouvoirs d'agir nouveaux. Il est urgent de redonner du poids à la prestation concrète des jeunes dans les APSA, sur la base de référentiels nationaux travaillés pour donner à tous et toutes de véritables repères d'acquisition. ■

Top 5 des APSA fréquentées (et moyenne) – BAC GT



Top 5 des APSA fréquentées (et moyenne) – BAC PRO



JURIDIQUE

Quand l'administration fait tout son possible... pour décourager des collègues à faire valoir leurs droits !

par Jean FAYEMENDY

Connaître et faire respecter ses droits, une démarche qui sert toute la profession.

Chaque année, des collègues constatent des erreurs sur leur bulletin de paye. La plupart, convaincu·es de leur bon droit, s'adressent par mail et/ou par téléphone au service concerné. Inquiet·es voire irrité·es que leur demande n'aboutisse pas après des semaines ou des mois d'attente et de multiples relances, ils·elles alertent le syndicat et demandent de l'aide.

Nombre de collègues qui se sont adressé·es en toute confiance à leur administration n'ont pas forcément réalisé les démarches en respectant les dispositions, seules susceptibles de préserver leurs intérêts. Certain·es s'en trouvent dans l'impossibilité d'obtenir gain de cause.

Des règles strictes à respecter :

- Une fois les preuves de l'erreur rassemblées et le montant du préjudice établi (l'administration me doit tant), un courrier explicite, valant demande préalable, **doit**

être adressé au Recteur ou à la Rectrice par la voie hiérarchique. Sur une copie du courrier (à conserver), faire apposer le tampon de l'établissement, la date de dépôt et la signature du ou de la chef·fe d'établissement : **ce document constituera la preuve officielle du dépôt de la demande.**

- L'administration dispose d'un délai de 2 mois pour répondre, **à compter de la date de dépôt de la demande.** Elle peut rejeter celle-ci de façon explicite (par courrier) ou implicitement, en faisant silence (constaté à l'issue du délai de 2 mois).
- **Nouveau :** les ministères de la Justice et de l'Éducation nationale imposent (décret 2022-433 du 25/03/2022) une procédure supplémentaire **dans toutes les académies.** Dès le refus notifié ou constaté, il est désormais imposé de solliciter une médiation préalable obligatoire (MPO) dans un délai maximum de 2 mois. La MPO interromp le délai de recours (2 mois) pour saisir le Tribunal Administratif (TA).



“
Il est possible de « remonter » 3 ou 4 ans en arrière pour solliciter le paiement de sommes dues ...”

- En cas d'échec de la médiation, il revient au ou à la collègue de mettre un terme à celle-ci pour pouvoir saisir immédiatement le TA (recours contentieux), **en veillant toujours au respect des délais.**

Compte-tenu de la rigueur à respecter tant dans la formulation de tout recours, des pièces à fournir que dans la procédure à mettre en œuvre et son suivi, le secteur « Action juridique » du SNEP-FSU (juridique@snepfsu.net) apporte son aide **aux syndiqué·es** pour rédiger et suivre les recours (gracieux puis contentieux) ainsi que les MPO, afin de faire valoir leurs droits.

Rappel : il est possible de « remonter » 3 ou 4 ans en arrière pour solliciter le paiement de sommes dues.

L'administration rechigne à reconnaître ses erreurs :

Dans tous les cas où les demandes « amiables » (recours gracieux) échouent, les collègues concerné·es n'ont d'autre moyen de persister dans leur volonté d'obtenir gain de cause que de saisir le juge administratif, en ayant été contraint·es de solliciter les médiateurs académiques (MPO).

Au regard du suivi de multiples demandes de médiation préalable obligatoire, il s'avère – comme nous le redoutions – que ce nouveau dispositif (largement méconnu) vise (quand ce n'est pas à dissuader les collègues) à retarder l'échéance de la saisine du TA, dans la mesure où nous constatons son caractère inopérant : les médiateurs répondent que

l'administration leur a confirmé son point de vue. Point barre !

Dès qu'un recours contentieux est déposé, le TA en informe le rectorat et le lui transmet. Le juge administratif fixe un délai au rectorat pour qu'il lui adresse son mémoire en défense (pour fonder son rejet de la requête du·de la collègue) dans un délai de 30 jours à 2 mois. Dans la réalité, les rectorats – quand ils répondent ! – le font, souvent après relances du TA, 12 à 18 mois plus tard, souvent quelques jours avant la clôture de l'instruction dont ils ont eu connaissance. Chaque collègue sera alors invité·e à présenter ses observations (mémoire en réplique). Dans ces conditions, il n'est pas rare que les décisions des TA interviennent dans un délai de 2 à 3 ans (voire plus).

Le manque de personnels, tant dans les rectorats que dans les TA, explique à l'évidence les délais insupportables pour traiter les dossiers. Mais, au regard des décisions favorables obtenues après 2 ou 3 années d'attente, des collègues rencontrent des difficultés à obtenir l'exécution des jugements de condamnation.

Nous avons le sentiment que l'administration y met du sien d'une part pour ne pas étudier sérieusement les recours gracieux et, d'autre part, pour retarder au maximum le moment où elle devra donner satisfaction aux collègues ! Et, plus préoccupant (cas de Mayotte notamment), la complaisance constatée entre rectorat et TA conduit à des discriminations inadmissibles dans le traitement des dossiers. ■

MOUVEMENT INTER

Mutations 2025, c'est parti !

par Polo LEMONNIER

Le SNEP et les syndicats de la FSU ont œuvré depuis le début de l'été pour que le ministère n'apporte pas de dégradations par rapport à celui de 2024 : suppression de la mutation simultanée non conjointe, du rapprochement de conjoint sur la résidence privée... Nous avons porté comme à chaque campagne de mutations nos propositions d'amélioration que le ministère a refusées, au prétexte qu'il envisageait une refonte des règles de mutation en 2025. Nous serons bien évidemment vigilant·es pour qu'aucune dégrada-

tion ne soit opérée et que nos revendications pour une mutation choisie dans des délais raisonnables devienne réalité. Cela passe par des recrutements supplémentaires adossés au retour à un mouvement national en un seul temps qui permette à chacun·e de choisir un vœu large ou un poste précis. À cet effet, nous avons rappelé au ministère son engagement d'étudier cette demande en faisant des simulations, intégrant également nos propositions d'évolution du barème sur la partie commune (ancienneté de poste), le déplafonnement des années de séparation

et du vœu préférentiel. En parallèle et sur la base du recours gagné devant le Conseil d'État concernant des décisions de mutations, le SNEP et la FSU étudient la possibilité de contrer la Loi dite de Transformation de la Fonction Publique et ainsi regagner des commissions paritaires, pour que les élu·es puissent assurer le contrôle des actes de gestion des carrières des personnels et garantir ainsi équité et transparence.

Pour vous aider, vous trouverez le supplément spécial Mutations 2025 joint à ce bulletin. ■

JEUNESSE ET SPORTS

Budget J&S 2025 : le SNEP-FSU auditionné

par Gwenaëlle NATTER

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances 2025, le SNEP-FSU a été auditionné par les rapporteur·es de l'Assemblée Nationale pour les crédits budgétaires de la mission « Sport Jeunesse Vie Associative ».

Qu'il s'agisse de Florence Hérouin-Léauté sur les crédits « jeunesse » (le 10/10/24) ou de Joël Bruneau sur les crédits « sport » (le 18/10/24), les parlementaires n'ont pas sollicité notre avis sur le projet de budget J&S 2025 en lui-même, mais nous ont questionnées sur certains sujets de société en lien avec les politiques publiques J&S.

La première s'intéressait à l'éducation populaire et aux accueils collectifs de mineur·es, nous interrogeant sur les conditions qui permettraient de redonner une culture de l'engagement et de départ en colonies de vacances qui seraient à nouveau des lieux de mixité, d'émancipation et de transformation sociale.

Le second s'interrogeait d'une part sur la gouvernance du sport et d'autre part sur le manque d'activité physique des jeunes, évoquant les 30 minutes d'acti-

vités physiques quotidiennes en primaire et les 2 heures de sport au collège.

Après avoir rappelé nos valeurs (émancipation des jeunes, démocratisation des pratiques...), nous avons dénoncé l'absence de politiques publiques J&S ambitieuses et le recentrage des missions des personnels sur la gestion de dispositifs, avec très peu de crédits non fléchés qui restent à la main des services J&S pour accompagner durablement les associations et leurs projets. Nous avons réitéré nos critiques sur les dispositifs qui concurrencent l'EPS et le sport scolaire et redemandé la suppression du Service National Universel. Nous avons insisté sur les besoins de construction et rénovation de « vrais » équipements sportifs et rappelé nos revendications pour 4 h d'EPS, ainsi que pour une loi sport d'orientation et de programmation... ■

ÉCO-SOCIAL

Le Rassemblement National est bien l'ennemi du monde du travail !

par Polo LEMONNIER

Le débat autour du projet de loi de finances 2025 (PLF) est un très bon révélateur du projet porté par le RN.

Alors que le gouvernement Barnier entend récupérer 60 milliards d'euros pour « sauver » la France qui serait au bord du précipice, le RN s'oppose à toute hausse d'impôt pour le capital. Ses propositions visent à réduire davantage le budget de l'État et des collectivités plutôt que de s'attaquer aux entreprises et à celles et ceux qui détiennent un gros patrimoine. Son projet c'est 13,7 milliards d'économies supplémentaires par rapport au projet Barnier, quitte à sacrifier la transition énergétique, la culture, et plutôt que de s'attaquer aux niches fiscales des entreprises ou de taxer les gros consommateurs d'énergies fossiles. Bien évidemment, les économies sont à faire sur l'immigration (aides

médicales et familiales) qui reste sa principale cible et qui serait la source de tous nos maux. Pour se donner un visage social, le RN propose de supprimer la TVA sur les produits de première nécessité (valable pour tout le monde quel que soit son revenu) mais, dans le même temps, s'est opposé à l'augmentation du SMIC. En revanche, aucun souci pour infliger le retour de 3 jours de carence dans la Fonction publique qui impacte 5,7 millions d'agent·es. Le vernis social du RN ne tient pas longtemps face aux choix économiques et budgétaires, les manœuvres autour du PLF 2025 en attestent encore une fois.

Plutôt le capital que le travail, reste sa devise quoi qu'il en dise ! ■

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF. Alors pourquoi pas vous ?



* Enquête en ligne YouGov France commandée et réalisée pour le compte de la MAIF en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

INTERNATIONAL

Conférence des ministres du sport à Porto

par Bruno CREMONESI

Le SNEP-FSU était présent du 8 au 10 octobre à la 18^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport, organisée par l'Accord partiel élargi sur le sport (APES).



La conférence a réuni des représentant·es de plus de 40 pays ainsi que des représentant·es des organisations membres du Comité consultatif de l'APES dont l'association Européenne de l'éducation physique (EU-PEA) est membre. C'est dans ce cadre que le SNEP-FSU était présent pour représenter EU-PEA.

Il a pu, lors de la conférence qui portait sur la gouvernance dans le sport, réaliser une déclaration en s'appuyant sur la charte Européenne du sport.

Tout commence en éducation physique (EP)

Le SNEP-FSU a développé l'idée face aux ministres du sport de l'importance de développer l'éducation physique, seul temps obligatoire pour toute la jeunesse. Nos sociétés restent encore très inégalitaires dans l'accès au sport. Le SNEP-FSU a proposé de créer des espaces au sein des pays membres, d'échanges et discussions pour

davantage intégrer l'EP dans les politiques sportives et les comités olympiques.

Le dernier texte de conclusion de cette conférence sur la gouvernance ne fait aucune référence à l'éducation physique pensant le développement et la gouvernance du sport en ignorant le monde de l'éducation physique.

En conclusion, le SNEP-FSU a appelé l'ensemble des pays européens à développer la recommandation du dernier rapport de l'Unesco en proposant au moins 3h d'EPS hebdomadaires pour tous·tes les élèves. ■